

DECRET N° 2021/440 DU 20 AOUT 2021
portant ratification du Traité portant création de l'Agence
Africaine du Médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-
Abeba (Ethiopie).

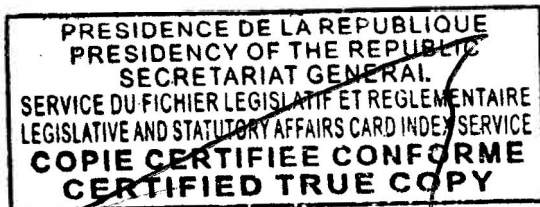
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2021/012 du 09 juillet 2021 autorisant le Président de la République à ratifier le Traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie),

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, le Traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 20 AOUT 2021

